

Vous pouvez demander ces prestations réduites que vous soyez statutaire ou contractuel : ce système est d'application pour les deux catégories de personnel.

- **Faites compléter ce formulaire par votre médecin traitant.**
- **Amenez ce formulaire complété lors de votre examen médical.**
- Votre demande de prestations réduites doit satisfaire aux **conditions** suivantes :
 - il n'est pas nécessaire que ces prestations réduites suivent immédiatement une période d'absence liée à une incapacité du travail ;
 - ce type de prestations réduites n'est en principe pas limité dans le temps, il doit cependant être lié à votre accident du travail ;
 - votre médecin traitant doit :
 - motiver la demande ;
 - faire une proposition pour les prestations réduites ;
 - prévoir que vous travaillerez au moins la moitié d'un temps plein (conformément à la législation) ;
 - prévoir les prestations réduites sur une longue période (par exemple 30 jours calendrier) : une demande de prestations réduites pour, par exemple, 1 jour, n'aurait aucun sens (étant donné que, dans ce cas, vous êtes en état de reprendre votre régime de travail normal) ;
 - ne doit pas nécessairement prévoir une reprise progressive par palier (50% puis 60% par exemple).
 - la proposition de votre médecin traitant doit **toujours nous être soumise**. Notre médecin peut éventuellement adapter la proposition.
- **Vous devez être examiné au moins 5 jours ouvrables avant le début** des prestations réduites pour que votre demande puisse être approuvée par un médecin de Medex. Cet examen a lieu dans le centre médical Medex de votre région. Prenez rendez-vous en appelant notre contact center de préférence une quinzaine de jours la date de début des prestations réduites.
- Pour ce qui est de l'organisation concrète des prestations de travail et des éventuelles incidences administratives (par ex. au niveau de l'impact sur le nombre de jours de congé, sur vos vacances ou sur votre rémunération), renseignez-vous auprès de votre service du personnel.
- Une **prolongation** est possible, mais elle doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

Plus d'information ? www.medex.belgium.be / Contact Center : 02/524 97 97

1. Coordonnées du patient

Numéro de Registre National

Nom

Prénom

Numéro de téléphone

2. Je soussigné, docteur en médecine, certifie que :

Le patient a été victime d'un accident du travail survenu le : / / 20

Diagnostic :

Motivation de la nécessité de prestations réduites :

.....

.....

3. Proposition de prestations réduites

jours à partir du / / 20 à %

Coordonnées du médecin

N°INAMI

Date

/ / 20

Signature et cachet du médecin